

**LEFF ARMOR COMMUNAUTE**  
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau  
22290 LANVOLLON

**DECISION DU PRESIDENT N°2020-07**  
**Au titre de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020**

Objet : Attribution du marché des emprunts 2020.

Le Président de Leff Armor communauté,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant les besoins de financement des budgets (Budgets général, Eau Régie, Assainissement Régie & DSP Assainissement) conformément aux budgets primitifs votés le 28 janvier 2020,

Considérant la consultation réalisée pour 4 emprunts comme suit :

- Lot n°1 Budget général : Emprunt d'un montant de 994 000 € pour le financement du Très Haut Débit
- Lot n°2 Budget Régie Eau : Emprunt d'un montant de 467 434 € € pour le financement du programme d'investissement 2020
- Lot n°3 Budget Régie Assainissement : Emprunt d'un montant de 1 000 000 € pour le financement du programme d'investissement 2020
- Lot n°4 Budget DSP Assainissement : Emprunt d'un montant de 500 000 € € pour le financement du programme d'investissement 2020,

Considérant le cahier des charges et le règlement de la consultation,

Considérant l'analyse de Finance Active et le rapport de la consultation,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le lot 1 relatif à l'emprunt de 994 000 € pour le budget général est attribué au Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
<b>Taux fixe / variable</b>	Variable
<b>Montant</b>	994 000 €
<b>Durée</b>	15 ans
<b>Marges</b>	Euribor 3M non flooré (30/360) +0,96%
	<b>Soit taux : 0,546%</b> (Conditions de mars 2019 taux Eur :

	-0,414%)
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Frais de dossier</b>	994 € (0,10%)
<b>Remboursement anticipé</b>	Aucun frais
<b>Versement des fonds</b>	Dans les 2 mois suivant la signature
<b>Passage à taux fixe</b>	Oui (TEC taux échéance constante 10 ans)
<b>Amortissement</b>	Linéaire

**Article 2 :**

Le lot 2 relatif à l'emprunt de 467 434 € pour le budget Eau Régie est attribué au Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
<b>Taux fixe / variable</b>	Variable
<b>Montant</b>	467 434 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Marges</b>	Euribor 3M non flooré (30/360) +1,19% <b>Soit taux : 0,546%</b> (Conditions de mars 2019 taux Eur : -0,414%)
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Frais de dossier</b>	467,43 € (0,10%)
<b>Remboursement anticipé</b>	Aucun frais
<b>Versement des fonds</b>	Dans les 2 mois suivant la signature
<b>Passage à taux fixe</b>	Oui (TEC taux échéance constante 10 ans)
<b>Amortissement</b>	Linéaire

**Article 3 :**

Le lot 3 relatif à l'emprunt d'1 000 000 € pour le budget Assainissement Régie est attribué au Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
<b>Taux fixe / variable</b>	Variable
<b>Montant</b>	1 000 000 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Marges</b>	Euribor 3M non flooré (30/360) +1,19% <b>Soit taux : 0,546%</b> (Conditions de mars 2019 taux Eur : -0,414%)
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Frais de dossier</b>	1 000 € (0,10%)
<b>Remboursement anticipé</b>	Aucun frais
<b>Versement des fonds</b>	Dans les 2 mois suivant la signature
<b>Passage à taux fixe</b>	Oui (TEC taux échéance constante 10 ans)
<b>Amortissement</b>	Linéaire

**Article 4 :**

Le lot 4 relatif à l'emprunt de 500 000 € pour le budget DSP Assainissement est attribué au Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

	<b>CREDIT AGRICOLE</b>
<b>Taux fixe / variable</b>	Variable
<b>Montant</b>	500 000 €
<b>Durée</b>	25 ans
<b>Marges</b>	Euribor 3M non flooré (30/360) +1,19% <b>Soit taux : 0,546%</b> (Conditions de mars 2019 taux Eur : -0,414%)
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Frais de dossier</b>	500 € (0,10%)
<b>Remboursement anticipé</b>	Aucun frais
<b>Versement des fonds</b>	Dans les 2 mois suivant la signature
<b>Passage à taux fixe</b>	Oui (TEC taux échéance constante 10 ans)
<b>Amortissement</b>	Linéaire

**Article 5 :**

De signer l'ensemble des documents afférents et de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Article 6 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 7 :**

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux.

Compte tenu de la situation d'état d'urgence de crise sanitaire, cette décision est rendue exécutoire par :

-télétransmission en Préfecture le 20 mai 2020

-mise en ligne sur le site internet de Leff Armor communauté le 20 mai 2020.

A Lanvollon, le 20 mai 2020  
Le Président,  
Philippe Le Goux

